

[Lausanne, le 31 mai 1873]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 22

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 31 Mai 1873.

La question de la révision revient sur le tapis plus vivace que jamais, et la réunion du *Volksverein suisse*, à Olten, occupe tous les organes de la presse. A cette occasion, il est opportun de citer le discours adressé par Napoléon I^{er} aux délégués suisses à Paris, en 1802, alors qu'il nous donna l'Acte de Médiation. Le grand homme eût été à Olten l'autre jour avec MM. Piccard et Scherrer, qu'il n'eût pas mieux pu parler :

« Il faut, disait le Premier Consul, rester ce que la nature vous a faits, c'est-à-dire une réunion de petits Etats confédérés, divers par le régime, comme ils le sont par le sol, attachés les uns aux autres par un simple lien fédéral, lien qui ne doit être ni gênant, ni coûteux.... Il importe que l'égalité véritable, celle qui fait la gloire de la Révolution française, triomphe chez vous comme chez nous; que tout territoire, que tout citoyen soit l'égal des autres, en droits et en devoirs. Ces choses accordées, vous devez admettre non pas les inégalités, mais les différences que la nature a établies elle-même entre vous. Je ne vous comprends pas sous un gouvernement uniforme et central comme celui de la France. On ne me persuadera pas que les montagnards, descendants de Guillaume-Tell, puissent être gouvernés comme les riches habitants de Berne ou de Zurich. D'ailleurs à quoi bon un gouvernement central? Pour avoir de la grandeur à la façon de celle de la France, il faut un gouvernement richement doté, une armée permanente. Voulez-vous payer tout cela et le pourriez-vous?.. »

» Vous avez votre grandeur à vous, et qui en vaut bien une autre. Vous devez être un peuple neutre, dont tout le monde respecte la neutralité. Etre chez soi libres, invincibles, respectés, c'est une assez noble manière d'être. Pour celle-là, le régime fédératif vaut mieux. Il y a moins de cette unité qui ose, mais il y a plus de cette inertie qui résiste. Il n'est pas vaincu en un jour comme un gouvernement central, car il résiste partout, dans toutes les parties de la Confédération.... »

» Une Confédération qui laisse à chacun son indépendance native, la diversité de ses mœurs et de son sol, qui soit invincible dans ses montagnes, voilà votre véritable grandeur morale. »

Monarchie et République

Thiers est renversé.

L'Assemblée nationale penche ou plutôt tombe vers la monarchie.

Pour la France :

La monarchie c'est le gouvernement d'un seul, capable ou incapable, transmissible par l'hérédité. C'est ce droit prétendu divin et qui l'est le moins possible.

La république, c'est le gouvernement du peuple, de tous, et où chacun peut aspirer à la première dignité du pays.

La monarchie, ce sont les titres, les décorations, les rubans, les privilèges ; c'est l'armée permanente avec son sabre et ses soldats achetés ou vendus.

La république : c'est l'égalité absolue, le soldat-citoyen qui se bat pour son pays et qui porte la croix d'honneur dans sa conscience et non sur sa poitrine.

La monarchie, c'est l'ordre fondé sur la force ; la république, c'est l'ordre par le respect des citoyens pour la loi.

La monarchie éblouit, fascine le peuple et l'endort dans l'oubli de ses devoirs.

La république élève l'homme, l'éclaire, et forme les citoyens à la pratique des libertés.

Thermes de Lessus.

L. C.

Les généraux ne doivent jamais arriver trop tard, témoin Grouchy, qui, pour ce fait, fit perdre à Napoléon I^{er} la bataille de Waterloo.

On ne peut adresser le même reproche à Mac-Mahon. A Magenta, il arriva juste à point pour délivrer Napoléon III et lui faire gagner la bataille.

A Fröschwiller, il attaqua trop tôt.

Dieu veuille, pour le salut de la France, qu'il ne soit pas arrivé trop tôt président de la République.

La médecine et la liberté.

LES MARCHANDS DE REMÈDES SECRETS.

La quatrième page des journaux est pleine d'annonces recommandant les remèdes les plus divers. On pourrait croire au premier abord à la philanthropie des inventeurs ou des vendeurs ; mais non : la vente de ces médicaments est tout simplement une industrie fructueuse, très fructueuse, quoique peu